

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité
et de l' environnement (DIME)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 16 septembre 2022

Procédure de consultation : couverture de l'autoroute, secteur Chamblieux – Bertigny (avant-projet)

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Veillez trouver ci-dessous, la prise de position de l'ATE, section Fribourg sur l'avant-projet de la
couverture de l'autoroute, secteur Chamblieux. Nous vous remercions de l'opportunité de nous
positionner sur ce dossier.

- L'ATE, section Fribourg salue le fait que des mesures soient prises pour réduire les
dépassements des normes bruit dans le secteur concerné. Il est plus que temps ! Le dossier
d'avant-projet ne présente pas la situation actuelle. Il est indispensable que celle-ci soit
exposée dans le dossier prévu pour l'enquête publique.
- **Nous considérons cependant que le même résultat devrait être atteint par une simple réduction
de la vitesse à 80 km/h.** Cette mesure simple et efficace éviterait une augmentation significative
des émissions sonores au niveau des portails Nord et Sud et permettraient à l'État de Fribourg
d'investir dans des projets du futurs au lieu d'investir dans une forme de mobilité dépassée,
néfaste pour le sol, l'air¹, l'eau² et le climat.
- Si le canton de Fribourg veut tenir compte de l'urgence climatique et de la mort du vivant, **il doit
optimiser les surfaces constructibles existantes et assurer rapidement une infrastructure
suffisante pour accueillir les nouveaux usagers de la mobilité active et des transports publics.**
Un projet est durable s'il construit sur l'existant et n'utilise aucune nouvelle surface cultivable.

Nous sommes fondamentalement opposé à ce projet qui soutient clairement le développement de
l'usage d'une forme de mobilité désuète et néfaste pour l'environnement et le climat.

-
- 1 Rapport technique (2022), P143, 8.11.3 Situation actuelle en matière de qualité de l'air dans le périmètre
d'étude : «On remarque que la charge polluante de la station de mesure de « Fribourg, Chamblieux » est
significative. Le principal polluant est le dioxyde d'azote.»
 - 2 Rapport technique (2022), P127, 8.5.2 Généralités : «Les eaux de chaussée des routes très fréquentées
sont chargées de métaux lourds et de substances organiques comme les hydrocarbures aromatiques
polycycliques (HAP).»

ATE Association transports et environnement

Section Fribourg

Route de la Fonderie 8C, 1700 Fribourg

tél. 079 559 10 40

www.ate-fr.ch, info@ate-fr.ch

Nous nous permettons malgré tout de signaler quelques faiblesses du dossier :

- Le projet planifie une croissance de la circulation individuelle motorisée dans le secteur de 1 % et 1.5 % jusqu'en 2030³ alors qu'il est urgent et indispensable de changer immédiatement et significativement nos modes de déplacement.
- Le projet utilise plus de 5000 m² de surface d'assolement (SDA)⁴.
- Le coût probablement exorbitant du projet n'est absolument pas chiffré dans l'avant-projet. Cette information est clairement indispensable pour juger de l'opportunité de réaliser une telle infrastructure.
- La répartition des charges financières entre le canton de Fribourg et l'Office fédéral des routes (OFROU) n'apparaît pas non plus dans cet avant-projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de nos salutations distinguées.

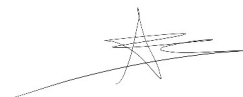
ATE Association transports et environnement
Section Fribourg

Prisca Vythelingum



Secrétaire générale

Alexis Barrière



Président

³ Rapport technique (2022), P14, 2.1.2 Prognostics des charges 2040

⁴ Rapport technique (2022), P134, 8.9.2 Contexte